

MISE EN ŒUVRE DE LA MOTION 23 SUR LES PAYSAGES FORESTIERS INTACTS (PFI_s)

MISE À JOUR : PILOTES POUR LES CONSIDÉRATIONS
PAYSAGÈRES POUR LES PFI_s

11 JUILLET 2024



Objectif et méthodologie



OBJECTIF

Informer les membres et les parties prenantes sur les projets pilotes visant à mettre en œuvre la motion 23/2022



CONTEXTE

La motion 23/2022 demande au FSC de modifier les exigences du cadre normatif pour la certification des paysages forestiers intacts



MÉTHODOLOGIE

Le FSC pilote la prise en compte des paysages lors de la certification des paysages forestiers intacts. Pour ces projets pilotes, ce webinaire :

- Rappellera l'objet de la motion et la raison de cette présentation
- Rappellera le processus de développement de projets pilotes
- Considérera de nouveaux éléments pour les projets pilotes

Échangez avec les membres sur la manière de les informer et les impliquer au mieux, et identifiez les questions importantes pour les membres dans le cadre de ces projets pilotes.

ORDRE DU JOUR :

- FSC ET PFI, OÙ EN SOMMES-NOUS ?**
- PILOTAGE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA MOTION 23**
- COMMENT RESTER INFORMÉ ET ENGAGÉ ?**
- QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS**

A photograph of a forest. In the foreground, a large tree trunk is covered in thick green moss. The background shows a dense forest with trees displaying vibrant autumn foliage in shades of orange, yellow, and red. The sky is visible through the canopy, appearing overcast.

PFIS ET FSC - OÙ EN SOMMES-NOUS?

Paysages forestiers intacts

Paysages forestiers à haute valeur de conservation et/ou sociale

Notamment dans les zones suivantes : Amazonie, Amérique centrale, bassin du Congo, Canada et également en Europe

L'UICN, l'IPBES, l'IPCC, de nombreux Peuples Indigènes et les membres du FSC appellent à la protection de ces forêts.

Que doit faire le FSC pour résoudre la motion 65 et répondre aux appels de l'UICN, de l'Accord de Paris, de l'IPBES et des ONG pour protéger et conserver les forêts les plus précieuses pour l'environnement ?



BONNE NOUVELLE – DE RÉCENTS ARTICLES SCIENTIFIQUES INDIQUENT QUE LA CERTIFICATION FSC A DES EFFETS POSITIFS SUR LA BIODIVERSITÉ DES GRANDS MAMMIFÈRES DANS LE BASSIN DU CONGO

ARTICLE DANS NATURE : LA GESTION FORESTIÈRE CERTIFIÉE FSC PROFITE AUX GRANDS MAMMIFÈRES EN COMPARAISON AVEC CELLE NON CERTIFIÉE PAR FSC

ARTICLE DANS FRONTIERS INTERNATIONAL : FAISABILITÉ ET EFFICACITÉ DE LA PROTECTION DES PAYSAGES FORESTIERS INTACTS À L'ÉCHELLE MONDIALE PAR LE BIAIS DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE : LE FARDEAU DE LA CONSERVATION DES PAYSAGES FORESTIERS INTACTS

Travaux du Group Consultatif Forêt Focale (FFAG) sur la Motion 23

Caroline Duhesme, membre du FFAG, chambre économique du Nord

Les PFI dans le FSC - historique

Motion 65 adoptée
La motion exige la protection de la « grande majorité » des PFI dans les opérations certifiées FSC.

Le cadre normatif prévoit par défaut une protection de 80 % des PFI dans les unités de gestion (UG), conformément à la motion 65.

Motion 34 adoptée
Évaluation de l'impact environnemental, économique et social de la mise en œuvre de la motion 65/2014

Rapports d'impact
Au Brésil, au bassin du Congo, au Canada et en Russie, 0,6 % - 7 % de la superficie des PFI se trouve dans des FMU certifiées.
La certification des PFI est en suspens.

Les groupes d'élaboration des normes dans les pays présentant des PFI font part de leurs préoccupations et de leurs désaccords, ce qui donne lieu à des mesures provisoires d'approbation ou à des normes non approuvées.

Motion 23 adoptée
Mise en œuvre des considérations paysagères dans la certification des UG dans les PFI

AG 2014

2014-17

AG 2017

2017-2022

2020-2022

AG 2022

Exigences actuelles pour la certification dans les PFI

Seuil de protection par défaut de 80 % pour les PFI dans l'UG.

Deux exceptions s'appliquent, abaissant le niveau de protection à +50 % :

1

Pour les normes basées sur les indicateurs génériques internationaux (IGIs) V2 sous conditions

Les développeurs de normes sont autorisés à **abaisser le seuil de protection jusqu'à +50 % lorsqu'ils développent une norme de gestion forestière** basée sur IGI V2 et suivant FSC-GUI-60-004.

2

Pour l'Amérique Latine et l'Afrique Centrale pour les normes non basées sur IGI V2)

S'applique uniquement aux opérations pour lesquelles une certification FM ou FM/CoC a été délivrée au moins depuis le 14.10.2022.

Les opérations de gestion forestière dans les pays où il n'existe pas de FSS basé sur IGI V2 peuvent se poursuivre en fonction des besoins au-delà du seuil de 80 % et jusqu'à +50 %, si des conditions supplémentaires sont remplies dans l'ADVICE-20-007-18 V2-0.


Validation prolongée jusqu'au 30 juin 2026

Les SDGs, les gouvernements et les membres appellent au changement, car la certification FSC dans les PFI est en suspens et menacée, ce qui risque également d'entraîner une perte de protection via une gestion forestière responsable dans les PFI

Motion 23/2022

Utiliser des approches à l'échelle du paysage adaptées aux conditions locales et renforcer les groupes de développement de normes (SDGs) pour améliorer la protection des paysages forestiers intacts

95 %
des membres
du FSC ont voté
en faveur de la
motion 23



Forest Stewardship Council®

23/2022 Use landscape-wide approaches adapted to local conditions and strengthen Standard Development Groups (SDGs) to improve protection of Intact Forest Landscapes
Passed Policy Motion

	Proposed By	Seconded By	Seconded By
Name	Benoit Jobbe-Duval	Marie Trujillo Yonissolo	Norbert Gere
Organization / Individual	Association / Offshoot Internationale des Bois Tropicaux	Trujillo Yonissolo, Marie, Mrs.	Genl. Norbert, Dr.
Chamber / Subchamber	Economic / North	Environmental / South	Social / South

Policy Motion (Motion text (high-level action request))

ADMINISTRATIVE NOTE: THIS MOTION HAS BEEN CANCELLED (2022)


In order to overcome the deficiencies of Forest Stewardship Council's (FSC's) current approach to High Conservation Value 2 (HCV2) and Intact Forest Landscape (IFL) conservation and to deliver to the expectations of constituents and members, the FSC shall review and revise the current approach to achieving effective IFL conservation; and create and guide SDGs [1] to identify and recommend improvements to FSC's normative framework (especially the International Generic Indicators (IGIs) [2], including Annex H), to strengthen approaches for identification, protection, maintenance and/or enhancement of HCVs, including IFL conservation at landscape level in National / Regional Standards.

FSC's current approach shall be reviewed and revised to:

- support the intent of the FSC Principles & Criteria, especially Principle 9, and motions duly adopted by previous FSC General Assemblies (GAs) (i.e. Motion 55/2014, Motion 34/2017, Motion 71/2017), and address effective protection of the vast majority of HCV2a/IFLs at the level of the landscape; and
- be able to change current requirements at international level for placement and extent of IFL, core areas and conservation measures (including incentives for said IFL conservation related to FSC certified Forest Management Units (FMUs)), and to hereby achieve best possible contribution to: conservation of HCV2/IFL across the entire landscape within the applicable environmental, social and socio-economic conditions in the landscape; and

Document generated at: 10-11-2022 09:01:45 1 of 7

Forest Stewardship Council (FSC) - 11000 17007 00000
Calle P Argenteo de Jerez 222, Cádiz, España - 11000 Cádiz - México
T +34 95 02 02 041 - F +52 999 950 0004
Public Registry of Property and Commerce - Cádiz - Mexico (Registro de la Propiedad)



Focus Forests Advisory Group sur les PFI



Leila Syntiche Wolo
*Chambre environnementale
Sud,
Bénin, Afrique*



Alina Liviet
*Chambre sociale Sud,
Mexique, Amérique latine*



Caroline Duhesme
*Chambre économique Sud,
République du Congo,
Afrique*



Grant Rosoman
*Chambre environnementale
Nord, Nouvelle-Zélande, Asie-
Pacifique*



Leo Van der Vlist
*Chambre sociale Nord,
Pays-Bas, Europe*



Alan Thorne
*Chambre économique
Nord, Canada, Amérique
du Nord*

PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DE LA MOTION 23

- **TOUS LES FSC-SDG AYANT DES PFI_s DANS LEUR PAYS PEUVENT ENREGISTRER UN PROJET PILOTE**
- **LES PROJETS PILOTES ABOUTISSENT À DES INDICATEURS DE CERTIFICATION DANS UN PAYSAGE FORESTIER INTACT SPÉCIFIQUE**
- **L'ÉTALONNAGE DES PROJETS PILOTES FOURNIRA DES ÉLÉMENTS CLÉS POUR LE PROJET FINAL DE PROCÉDURE QUI SERA SOUMIS À LA CONSULTATION DES MEMBRES DU FSC (PRÉVUE POUR 2026)**

Objectif des projets pilotes mettant en œuvre la motion 23/PFI

Les groupes nationaux de développement de normes FSC (SDG) organiseront un processus de consultation avec les parties prenantes afin d'obtenir un retour d'information sur :

- les limites du paysage proposé
- la situation actuelle des PFI dans ce paysage et le scénario prévu pour leur avenir
- les propositions des SDG concernant les seuils de protection et les règles de gestion pour les espèces sauvages internationales dans les UG certifiées
- les propositions des SDG concernant les actions qu'un titulaire de certificat devrait entreprendre dans sa sphère d'influence afin d'améliorer la protection des PFI dans le paysage au sens large



GUIDANCE: LANDSCAPE APPROACH TO IFLS

FSC's approach towards landscape considerations for certification in Intact Forest Landscapes (IFLs)



Étape 1 : Élaboration de lignes directrices pour les SDGs



- [FSC-GUI-60-004aV1-0FR Projet 1-0](#)
- Développé en collaboration entre le FSC et la Haute école spécialisée de Berne, sous la direction d'Andre de Freitas.
- En janvier 2024, le FFAG a approuvé les lignes directrices consolidées ; le projet de procédure a été élaboré sur cette base

5 lignes directrices à suivre :

(1) Identifier et analyser le paysage

(2) Identifier les parties prenantes et les Peuples Indigènes dans un paysage plus large

(3) Élaborer des projets d'indicateurs pour l'engagement du SH

(4) Dialogue sur le paysage (membres du FSC, parties prenantes du paysage et Peuples Indigènes)

(5) Finaliser les indicateurs par SDG et soumettre pour approbation au FSC

Étape 2 : Pilotage de la procédure par les SDGs

Procédure d'élaboration d'indicateurs pour la certification des unités de gestion situées dans les PFIs, en tenant compte de l'ensemble du paysage

1

Identification des PFIs pertinents pour le projet pilote

2

Identification du (des) paysage(s) pour le projet pilote, en tenant compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques

3



Description et analyse des PFIs dans le(s) paysage(s), sur la base de la littérature, y compris l'analyse des risques et le scénario futur du paysage

4

Développement d'indicateurs liés aux PFIs en tenant compte du paysage, notamment le cadre des HVC et les besoins en matière de conservation

5



Identification des parties prenantes dans le paysage général pour le processus d'engagement, sur la base de 4 catégories de parties prenantes

6

Dialogue sur le paysage et engagement des diverses parties prenantes et Peuples Indigènes dans le paysage au sens large pour obtenir un retour d'information

7

Élaboration du projet final d'indicateurs PFIs par le SDG, sur la base du processus précédent,

8

Soumission du projet final d'indicateurs PFIs, y compris les justifications, au FSC/PSU pour le processus d'approbation

9

Suivi et apprentissage tout au long du processus, y compris pour soutenir l'étalonnage entre les projets pilotes

Étape 3 : Pilotage de la procédure - Calendrier

Approbation du cahier des charges par le directeur général

Signature de la demande d'inscription et démarrage du projet pilote par les participants

Achèvement du projet pilote : Produits livrables soumis au PSG et au PSC

Avril 2024

Mai 2024

Juillet 2024

Juillet 2025

Déc 2025

Appel à candidatures pour les participants à l'essai pilote (30 jours)

Soumission des livrables au PSU pour évaluation

2026

- Décision sur les projets d'indicateurs PFI par PSC.
- Recommandations incorporées dans le deuxième projet, qui est consulté.
- Prise de décision sur les projets finaux de lignes directrices et de procédures par le conseil d'administration.

Note : Les délais sont des **durées maximales possibles** pour chaque activité et chaque livrable. Si les soumissions au PSU ont lieu avant les dates indiquées, cela aura un impact positif sur les délais globaux et le **PSU donnera la priorité aux évaluations**

2 innovations importantes

Leo van der Vlist, membre du F FAG pour la chambre Sociale du Nord





Brésil, Guarani

1 : SPHÈRE D'INFLUENCE

Comment un détenteur de certificat peut-il prendre en compte le paysage plus large en dehors de l'unité de gestion ?

- ***Les décisions et les actions de l'Organisation interagissent avec celles des autres parties prenantes pour façonner le paysage.***
- ***Fait référence aux décisions et actions des parties prenantes qui influencent ce qui se passe dans le paysage.***
- ***L'influence peut s'exercer sur les processus écologiques (couloirs de migration, flux génétiques, modification des bassins versants), les processus sociaux (fourniture de services publics essentiels, clarification du régime foncier) ou les processus économiques (création d'emplois, systèmes de partage des bénéfices, développement d'infrastructures).***

2 : S'assurer que chaque groupe d'acteurs est représenté

Groupes d'acteurs du paysage spécifique élargi participant au dialogue sur le paysage

Acteurs/bénéficiaires	Sujets	Paramètres de contexte	Autres parties
<p>Parties prenantes qui, par leurs décisions, façonnent directement le paysage</p> <p>Par exemple, les détenteurs de certificats, d'autres parties économiques (telles que les sociétés minières dans les PFI), les Peuples Indigènes</p>	<p>Parties prenantes dont le bien-être est affecté par les décisions prises par d'autres et qui ont besoin d'une action collective pour orienter l'évolution du paysage</p> <p>Par ex : chasseurs, communautés locales, travailleurs, Peuples Indigènes , etc.</p>	<p>Parties prenantes qui ont un pouvoir de décision pouvant avoir un impact sur ce qui se passe dans le paysage, mais qui sont peu ou pas du tout affectées par la façon dont le paysage évolue dans le temps</p> <p>Par ex : organismes gouvernementaux, agences de financement, etc.</p>	<p>Parties prenantes ayant un faible pouvoir de décision et qui sont peu ou pas affectées par les décisions concernant les forêts dans le paysage</p> <p>Par ex : scientifiques, ONG locales, détenteurs de connaissances locales</p>

4 projets pilotes en cours d'enregistrement

Les FSC-SDG peuvent encore enregistrer un projet pilote



RÉPUBLIQUE DU CONGO

- Coordinateur du projet : Belmond Tchoumba
- Travail en cours sur l'identification des paysages
- Les attentes des parties prenantes à l'égard du (des) résultat(s) du projet pilote sont très élevées

BRÉSIL

- Coordinateur du Projet : Elson Fernandes de Lima, Directeur Exécutif du FSC Brésil
- Les SDGs doivent être informés du processus
- Procédure de recrutement en cours pour le Coordinateur Technique
- Élaboration d'un cahier des charges pour le recrutement d'un Consultant Spécialisé

PÉROU

- Coordinateur Du Projet : Alba Solis, Directrice Du FSC Pérou
- Procédure de recrutement en cours pour le Coordinateur Technique
- Finalisation du processus d'enregistrement

CANADA

- Coordinateur Du Projet : Sean Dolter, Directeur Des Normes Et Politiques Du FSC Canada
- Statut : Les SDGs Examinent les Simulations d'indicateurs Nationaux et préparent des webinaires pour impliquer les membres

COMMENT RESTER INFORMÉ ET ENGAGÉ ?



Communication sur les projets pilotes au cours du second semestre 2024



- Juillet - décembre : Mise à jour mensuelle des progrès dans les bulletins d'information du FSC
- 4^e trimestre 2024 : mise à jour du webinaire sur :
 - Travail d'identification du paysage effectué dans les projets pilotes
 - Travail d'identification des parties prenantes et des Peuples Indigènes effectué dans les projets pilotes
- Juillet - décembre : si intérêt : discussions dans les réunions de la chambre qui sont déjà organisées (mettre le sujet à l'ordre du jour)
- Échange, le cas échéant, entre le FFAG et les motions/rédacteurs de motions concernés
- Fin du 4^e trimestre : discussion sur l'expérience des projets pilotes avec au moins un projet pilote
- Nous développerons également un canal de communication pour ceux qui souhaitent suivre les travaux du FFAG



Questions, commentaires et suggestions

Merci



Forest Stewardship Council®
FSC® Global Development



Adenauerallee 134, 53113 Bonn, Allemagne

T +49 (0) 228 367 66-0

Fax +49 (0) 228 367 66-65

FSC Global Development © Tous droits réservés

FSC® F000100

www.fsc.org